Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260108-DCM_03_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 08 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 20 décembre 2025

Présents : M. Bernard PIEDVACHE, M. Hubert GUINARD, Mme Éliane BERTHELOT, Mme Cécilia CLAPIER, Mme Mélina LEFEUVRE, M. Frédéric GARCIA, M. Olivier LUCE, M. Anthony ROUAULT, M. Vincent GUILLEUX, M. Olivier DAVENEL, Mme Catherine KINDROZ, Mme Carole HEMERY, Mme Pauline REQUINTEL, M. Bernard DANIEL, Mme Carole THOUAULT, M. Michel THOUAULT

Excusés: Mme Sylvie ROUSSIN, Mme Hélène BRIGNOU, M. Pascal GRELICHE

Pouvoirs : Mme Sylvie ROUSSIN donne pouvoir à M. Bernard PIEDVACHE, Mme Hélène BRIGNOU donne pouvoir à Mme Carole THOUAULT.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARCIA

03-2026 Urbanisme : Cession du chemin rural « Le Clos Picard » suite à enquête publique

M. DANIEL Bernard et M. DAVENEL Olivier, intéressés à l'affaire, quittent la séance et ne prennent pas part ni au débat ni au vote.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une démarche de cession du chemin rural situé « Le Clos Picard » a été engagée suivant délibération n°64-2025 du 10/07/2025. Une enquête publique était nécessaire pour valider ou non la démarche. Celle-ci s'est déroulée du 2 octobre au 8 novembre 2025 par Madame LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, commissaire-enquêteur.

Les conclusions et avis du commissaire enquêteur sont les suivants :

« *Je considère que l'information a été faite de manière correcte et que l'enquête s'est déroulée de façon satisfaisante*.

*Je considère que **la demande est justifiée par l'usage**. Pour le chemin du Clos Picard, la cession se fait dans le cadre d'un échange permettant à la commune de réaliser un aménagement avec un objectif de protection de la zone urbaine et de création d'un nouveau chemin. Les inconvénients liés à l'enclavement d'une parcelle sont levés avec un engagement de servitude. La protection des haies doit être affirmée, au moyen de mise en place de protection au titre de la loi paysage, d'incitations à des plantations pour le Clos Picard. Par ailleurs, la création d'un groupe de travail chemin serait de nature à impliquer l'ensemble des habitants de la commune intéressés et impliqués pour la gestion et la création de chemins.*

*En conséquence, j'émets **un avis favorable** à la demande d'aliénation du chemin Le Clos Picard. Je recommande une vigilance particulière pour les haies localisées en bordure du chemin, avec si possible un classement loi paysage avant cession ».*

Il est proposé aux Conseillers municipaux de valider cette enquête publique et d'autoriser la cession du chemin rural Le Clos Picard à M. et Mme DANIEL Bernard. Un bornage sera nécessaire. Monsieur le Maire rappelle que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 votes pour et 1 abstention :

- **ACCEPTE les conclusions de l'enquête publique relative à ce dossier de cession du chemin rural Le Clos Picard qui donne un avis favorable à cette vente ;**
- **ACCEPTE de céder après bornage le chemin rural à M. et Mme DANIEL Bernard ;**
- **DIT que le frais de bornage et notariés sont à la charge des acquéreurs ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 09/01/2026

Le Secrétaire de séance
Frédéric GARCIA

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE